

Saint-Agathon

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Février 2015

NUMERO

66



En avant
la Culture !

MANIFESTATION
CHARLIE



LA MAISON DES
ASSOCIATIONS



LE PÈRE
NOËL





Taolenn

Sommaire

- 03.** Le mot du maire
- 04.** Commission urbanisme et voirie
- 07.** Accueil périscolaire
- 08.** Commission affaires scolaires
- 10.** Vie des écoles
- 11.** Commission CCAS
- 12.** Commission culture
- 14.** Guingamp communauté
- 16.** Commission patrimoine
- 17.** Associations
- 21.** Alerte frelons
- 22.** Informations diverses
- 24.** Infos mairie

NUMÉROS utiles

■ Pharmacien

Sébastien Chéret, Tél. : 02 96 44 98 78
Un service de pharmacie de garde est organisé à partir de 19h30, le soir.
Les dimanches et jours fériés s'adresser à la gendarmerie de Guingamp

■ Infirmières

Claudine Guéguen, Tél. : 02 96 44 98 56
Magalie Moisan, Tél. : 06 76 66 52 36

■ Médecin

Dr. Denis Savidan, Tél. : 02 96 44 70 45

■ Kiné

Audrey Fore, Tél. : 02 96 43 50 16

Dépot légal : Février 2015
Ce bulletin a été réalisé par la commission communication de Saint-Agathon.
Responsable : Nicolas Turbot
Membres : Pierre Normant, Patricia Beurel, Alain Castrec, Anne Tranvouez.
Photos : Mairie
Mise en page et impression :

 roudenngrafik GUINGAMP 02 96 119 700

OUVERTURE de la mairie au public

Lundi, mardi, mercredi, jeudi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
le samedi de 9h à 12h (sauf juillet et août)

Tél. : 02 96 44 95 91

Fax : 02 96 44 98 68

E-mail : mairiesaintagathon@wanadoo.fr

Site : www.ville-saintagathon.fr

BIBLIOTHÈQUE municipale

Tél : 02 96 44 72 53

Horaires d'ouverture :

Mardi : 15h30 - 19h

Mercredi : 15h - 19h

Vendredi : 15h30 - 19h

Samedi : 9h - 12h

14h - 17h

LA POSTE communale

Agence postale
Ouverture

Du lundi au samedi de 9h à 12h.

PERMANENCE des élus

■ **Lucien Mercier**, Maire,
du lundi au vendredi 10h à 12h

■ **Elisabeth PUILLANDRE** :
le mercredi de 9h à 12h

■ **Thierry LE GUENIC**
le jeudi de 15h à 17h30

■ **Anne-Marie PASQUIET**
sur rendez-vous le lundi

■ **Lionel BIHANNIC**
le vendredi de 10h à 12h

■ **Alain CASTREC**
semaine impaire le lundi de 10h à 12h,
semaine paire le mercredi de 10h à 12h



*Ce bulletin est imprimé sur
papier recyclé et dans le
respect de l'environnement*



Les événements de ce début d'année nous amènent à regarder la vie autrement. Touchés ! Choqués !... devant ces actes abominables qui ont coûté la vie à 17 personnes et qui vont marquer la vie de beaucoup d'autres.

Nous sommes atteints dans notre liberté de laïcs !... Nous revendiquons haut et fort le droit de parler, de penser et plus encore de rire.

Il y aura un avant et un après le 7 janvier 2015.

« Nous sommes tous CHARLIE » sur ce slogan, des millions de personnes en France, mais aussi à travers le monde, les populations se sont réunies, en silence, pour manifester, pour dire leur attachement à la liberté.

Cette dernière cérémonie des vœux avait pour moi, et pour beaucoup d'entre nous, une saveur toute particulière. Le plaisir de prononcer les vœux à la population dans notre salle culturelle « La Grande Ourse ».

Ce projet, porté depuis de nombreuses années, et après 15 mois de travaux, s'est enfin concrétisé. La Grande Ourse a été inaugurée début octobre 2014.

Nous y avons accueilli depuis, conformément à nos engagements, trois spectacles en 2014.

Ainsi se sont succédés deux concerts : Rock'n'Roll Rebel, par Rotor Jambreks University en octobre et le 12 décembre le premier concert de musique amplifiée avec The Red Goes Black et The Crafmen Club.

Puis l'offre s'est diversifiée avec un spectacle pour enfants proposé par la compagnie Soul Béton dans « Panique au Bois Béton » le 28 décembre dernier.

Même si, pour ces débuts, la fréquentation a été un peu timide, je puis vous assurer que La Grande Ourse tient et tiendra toutes ses promesses. Les artistes ont reconnu et apprécié les qualités techniques et acoustiques de cet équipement. Cette reconnaissance rejoint le témoignage des spectateurs qui se sont montrés ravis, tant par la qualité des spectacles proposés, que par les conditions d'accueil.

Ces réactions nous confortent dans notre volonté de politique culturelle et le bien fondé de cette salle. Ainsi, la saison 2014/2015 comportera encore 3 dates. De plus, nous nous efforcerons de nous inscrire dans les politiques culturelles du territoire.

Cette vocation ne doit pas fermer la porte, au contraire, aux activités de nos

associations. Ainsi, elles ont aussi trouvé un lieu pour organiser leurs manifestations dans des conditions optimales tels que fest noz, bals, lotos et autres repas.

L'agenda des réservations s'étoffe et, à notre grande satisfaction, outre la programmation 2015, de nombreuses demandes d'artistes et de professionnels du spectacle nous parviennent régulièrement.

Mais on ne réalise pas d'aussi beaux projets sans le concours et l'appui de tous.

Cependant, la richesse d'une commune ne se limite pas à ses infrastructures mais bénéficie de ses forces vives.

Ainsi j'adresse mes sincères remerciements à l'ensemble du personnel communal. Les différents services, administratif, technique, poste, écoles, restauration scolaire, périscolaires et bibliothèque, qui par leur engagement et leur implication, œuvrent pour apporter et offrir le meilleur service à la population.

Voilà, une rétrospective de l'action municipale menée en 2014.

Les commerçants, artisans et industriels réunis sous la bannière de l'ACASA, ont organisé une dizaine commerciale en fin d'année. La remise des lots a eu lieu à La Grande Ourse.

Quelques satisfactions aussi du côté des industriels, puisque le site Stalaven a trouvé preneur. Les Ets GUYADER Charcuterie avec une centaine de salariés vont s'y installer après quelques transformations. J'ai d'ailleurs rencontré M. CORNILLEAU, directeur, qui m'a présenté l'entreprise et ses ambitions sur le site de Saint-Agathon.

J'ai également, avec Monsieur le président et le directeur de Guingamp

Communauté, rencontré la direction d'Entremont MM BROUX et VALERIEN. Entre autres informations sur le site qui va augmenter sa capacité de production, ces derniers nous ont informés avoir obtenu des financements pour améliorer le fonctionnement de leur station de prétraitement. Ces travaux vont atténuer voire supprimer les odeurs.

Aussi, une nouvelle direction à Farmor avec la venue de Monsieur ESSERRE remplaçant M. RENOUVEL nommé sur un autre site. Ce dernier m'a assuré de la bonne santé de l'entreprise.

Autre projets et chantiers, cette fois intercommunaux les plus importants :

Le PEM de gare de Guingamp se poursuit. Il va complètement transformer la gare de Guingamp et ses alentours en offrant une meilleure qualité d'accueil aux voyageurs. Les chantiers du foyer des jeunes travailleurs, le pôle jeunesse et la salle Pierre Yvon Trémel ont été inaugurés et profitent à l'ensemble du territoire.

La ressourcerie portée par Guingamp Communauté avance bien. Elle devrait être opérationnelle en juin de cette année. Ce qui va nous permettre de poursuivre cette partie de liaison douce menant au pôle commercial de Kerhollo.

L'équipe municipale se joint à moi pour souhaiter que l'année nouvelle vous apporte, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, la santé sans quoi rien n'est possible, le bonheur et la réussite dans vos projets. ■

**→ Votre Maire,
Lucien MERCIER**

Révision du PLU

L'enquête publique relative à la révision du PLU s'est déroulée du 22 septembre 2014 au 22 octobre 2014.



Plus d'une trentaine de personnes a rencontré le commissaire enquêteur lors de ses permanences. Nombreuses ont été les demandes de maintien en zone constructible de terrains qui ont vu leurs classements changés dans le but de faire correspondre les surfaces constructibles avec les besoins identifiés par le PLH (Plan Local de l'Habitat).

Plusieurs demandes de classement en zone constructibles de terrains situés en plein secteur agricole ne pourront pas non plus être prises en compte pour éviter le mitage des zones agricoles. Quelques demandes pour rendre constructibles des terrains situés dans la zone tampon ne pourront pas non plus, être prises en compte pour préserver la population des nuisances liées à la proximité de la zone d'activité

de Bellevue et de la voie de chemin de fer.

La réunion avec les personnes publiques associées s'est tenue le 29 janvier 2015 en vue de valider les modifications à apporter aux documents d'urbanismes avant leurs approbations en conseil municipal dans le courant du premier trimestre 2015. ■

Lotissement de la source

Dénomination des rues

Le Conseil Municipal en date du 5 Novembre 2014 a attribué les noms des rues du lotissement :

- **Rue Park Sporn**
(transversale de tout le lotissement, partant de la rue du Stade et débouchant sur le rue de Kervingleu)
- **Rue des Rainettes**
(axe derrière les cerisiers)
- **Rue des Libellules**
(axe derrière les aubépines)

Le lotissement rencontre un vif succès auprès des futurs acquéreurs. A ce jour, une quinzaine de lots sont déjà retenus et 6 permis de construire ont été délivrés. Les personnes intéressées

par l'acquisition d'un terrain doivent retirer un formulaire de réservation à la mairie, qui sera ensuite examiné par la commission urbanisme pour attribution. ■

Logement sociaux

Guingamp Habitat

Le 24 juillet 2014, Guingamp Habitat a présenté à la commission Urbanisme les plans définitifs des logements sociaux prévus sur le lot n° 25 du lotissement et le permis de construire déposé fin décembre 2014. Cette opération dont les travaux sont prévus en 2015, est composée de 6 logements dont 1 T2, 4 T3 et un T4 qui seront desservis depuis une voie interne propre aux futurs occupants.

Une attention toute particulière a été demandée à Guingamp Habitat pour que ces bâtiments s'intègrent le mieux possible dans leur environnement immédiat. ■

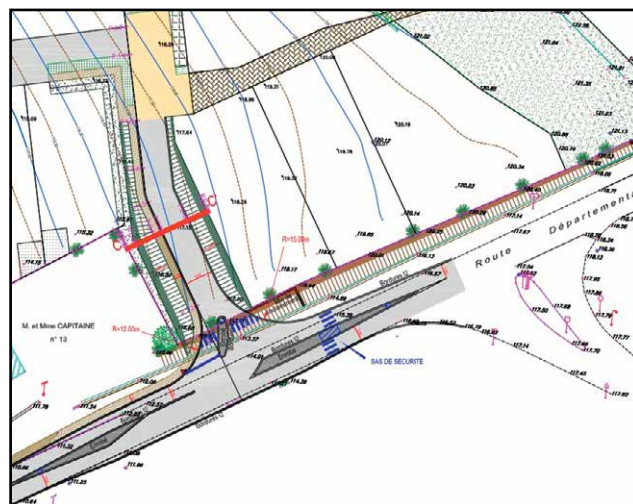


Lotissement de Kerauter

Cet aménagement aura pour conséquence pour les futurs résidents qui se rendront à Lanvollon, de les obliger à emprunter le rond point de Kerhollo pour des règles évidentes de sécurité. A la demande du Conseil Général 22, la commune va mener une étude de requalification dans ce secteur qui deviendra à terme, l'entrée d'agglomération du bourg. A cet effet, les panneaux d'entrée d'agglomération seront installés sur la route départementale, en amont de la route principale qui dessert le bourg.

Le Permis d'aménager du lotissement de Kerauter a été accordé en 2014 et les travaux de terrassement ont démarré depuis la fin de l'été. Dans le cadre de cette opération,

la commune va participer aux travaux d'aménagement de l'accès du lotissement depuis la route départementale 9, où il est prévu de réaliser un tourne à gauche. ■



Taxe d'aménagement

En date du 5 novembre 2014, le conseil Municipal de Saint Agathon a décidé d'instaurer la taxe d'aménagement au taux de 1%. Cette taxe se substitue à plusieurs taxes et participations depuis le 1^{er} mars 2012, dont la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) et la taxe départementale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. Cette taxe fait l'objet

d'abattement de 50% sur la valeur forfaitaire du m² de construction et s'applique de la même façon pour les communes et les départements. Des exonérations de plein droit s'appliquent également sur certaines constructions ou aménagements qui remplissent des conditions spécifiques. Des exonérations facultatives, totales ou partielles, peuvent s'appliquer sur un certain pourcentage de la surface. Le conseil municipal de Saint Agathon a décidé

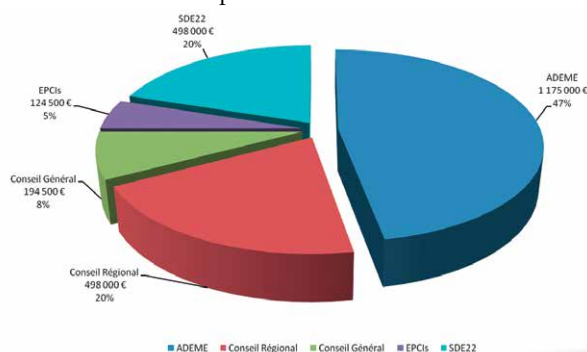
quant à lui, d'exonérer totalement les locaux d'habitation et d'hébergement qui ne bénéficient pas de prêts pour les financements de logements sociaux. Par ailleurs, la loi des finances 2014 a introduit à la diligence des communes et des départements une nouvelle exonération facultative à compter du 01 janvier 2015 qui concerne d'une part les locaux à usage industriel et artisanal et d'autre part les abris de jardin, que la commune n'a pas souhaité instaurer. ■

Borne de recharge électrique

Le Syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor étudie la mise en place d'un schéma de déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables en Côtes d'Armor. Ce projet prévoit un maillage cohérent

sur tout le territoire départemental en installant au moins une borne tous les 15km. Les coûts liés à ces investissements représenteraient 2,54 M € sur 2 ans. Le financement sera supporté par le SDE22, l'ADEME, le Conseil Général, la région et les EPCI à hauteur de 5%. L'étude

prévoit sur le territoire communautaire de Guingamp la pose d'une recharge rapide et de 13 bornes de recharge normale. Toutes les communes seront équipées d'au moins une borne et il est question d'installer celle de Saint Agathon sur le parking de la salle des sports ■



RUE DU STADE

Les travaux d'effacement des réseaux aériens de la rue du Stade sont presque arrivés à leurs termes. La commune envisage de lancer à partir de 2015 les études d'exécution de la première tranche de l'étude d'avant projet qu'elle avait réalisé en 2011. Pour ce faire, une consultation auprès

d'équipes de maîtrise d'œuvre devra être réalisée pour désigner un bureau d'études. La municipalité veut se donner le temps de la réflexion et prévoit au moins toute l'année prochaine pour établir les plans et organiser une consultation des riverains avant de lancer les travaux.

RUE DU TREGOR

La commune de Saint Agathon a participé au financement des travaux de réfection de la chaussée de la rue du Trégor, située à Ploumagoar et dont une partie est mitoyenne entre les deux communes. La maîtrise d'œuvre de ces travaux a été réalisée par la commune de Ploumagoar et le coût de ces travaux, dont la part revenant à Saint Agathon s'élève à 2870 € TTC. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Colas de Ploumagoar.



MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME MUTUALISEE DES DROITS DES SOLS

A partir du 1er juillet 2015, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), n'instruira plus les autorisations d'urbanisme des communes faisant partie d'une communauté de commune de plus de 10 000 habitants. Le Pays de Guingamp a été missionné par les présidents des communautés de

communes membres pour mettre en place une plateforme mutualisée sur le Pays de Guingamp qui deviendrait la structure porteuse du service ADS. La commune resterait la porte d'entrée pour l'accueil et le conseil tandis que le service instructeur se chargerait seulement du traitement des dossiers. Les locaux du Pays basés à Guingamp en centre ville seraient en capacité d'héberger

ce service et pour ce qui concerne le financement du service, plusieurs options sont encore à l'étude pour déterminer le mode de facturation. Le Conseil Municipal de Saint Agathon, en date du 17/12/2014 s'est prononcé favorablement sur le principe de mettre en place cette plateforme de mutualisation pour l'instruction du droit des sols, à savoir que l'adhésion sera approuvée ultérieurement.

La ribambelle

Depuis les vacances de la Toussaint, Céline NACHRIEB a pris la fonction de directrice de l'accueil périscolaire. Secondée de Christine ROLLAND, directrice adjointe. Céline NACHRIEB est également coordinatrice des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) en raison de la mise en place de la nouvelle réforme des rythmes scolaires.

Un atelier aide aux devoirs est mis en place pour les enfants de l'école élémentaire

Les enfants qui fréquentent l'accueil sont aussi pris en charge par Cécile, Roseline, Céline, Stéphanie, afin de leur proposer diverses activités tels que jeux de société, jeux de construction, jeux extérieurs, activités manuelles... Les enfants sont libres de choisir de participer ou non aux activités.

Le changement pour cette année, un jour particulier du fait des nou-

veaux rythmes scolaire est la garderie du mercredi après-midi trop peu fréquentée par les enfants de moins de 6 ans.

La commission s'interroge sur son maintien.

Comme chaque année, le Père Noël a apporté des jouets qui ont fait plaisir aux petits comme aux grands donc l'effectif reste stable et est même en augmentation. ■



La Réforme des rythmes scolaires



Rentrée de septembre 2014 placée sous le signe de la Réforme des Rythmes Scolaires.

Dans le cadre de 5 cycles incluant 7 semaines chacun, 10 activités ont été soumises aux enfants avec une inscription annuelle

Après de nombreuses polémiques et à la suite d'un travail de longue haleine, la rentrée de septembre 2014 a vu la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, initiée dès janvier 2013 par V. Peillon, alors Ministre de l'Education Nationale.

Au travers de nombreuses réunions et consultations, les élus de la commission Enfance Jeunesse, accompagnés par une chargée de mission, ont pu procéder à la mise en place de cette réforme dans les meilleures conditions pour favoriser le bien être et l'épanouissement des enfants des écoles de Saint Agathon.

Ce travail passait également par

un contact avec les associations concernant les activités, par le recrutement d'un référent pour organiser, animer, coordonner les différents ateliers et fédérer les intervenants.

Concrètement, dans le cadre de 5 cycles incluant 7 semaines chacun, 10 activités ont été soumises aux enfants avec une inscription annuelle. Chaque enfant participera à toutes les activités proposées, par nouveau cycle :

Tennis, informatique, activités manuelles, chant, initiation à l'anglais, jeux de société, basket, initiation aux échecs, cuisine, culture chinoise. Sept groupes d'une quinzaine d'enfants ont pu ainsi être

constitués avec des couleurs spécifiques pour une meilleure visualisation et coordination, particulièrement dans le cadre du transfert de responsabilité entre la fin du temps d'accueil périscolaire (responsabilité de la commune) et la restitution des enfants aux parents. Environ 105 enfants de l'école élémentaire et 21 enfants de l'école maternelle participent aux TAP : lundi, mardi, jeudi (soit 3 heures par semaine pour les élémentaires de 15h30 à 16h30) et également le vendredi pour les plus petits (soit 4 fois 45 minutes de 13h30 à 14h15).

Pour les petits, des activités calmes sont préconisées et entérinées, (détente et repos pour certains, jeux calmes pour d'autres) car la classe reprend à 14h15.



Un règlement intérieur a été élaboré pour cadrer et discipliner le fonctionnement des temps d'activités périscolaires.

L'année scolaire 2014/2015 reste expérimentale ; des ajustements sont ponctuellement à prévoir et la recherche de nouvelles activités également, toujours orientées vers l'initiation et la découverte dans le cadre des temps d'activités périscolaires. Par ailleurs, la commune doit rester vigilante sur l'impact financier de cette réforme dont le coût par enfant est estimé à 250 €, l'Etat allouant une subvention de 50 € par enfant, mesure reconduite sur l'année scolaire 2015/2016. Nous ne savons pas si au-delà la mesure sera pérenne.

Les enseignants, les élus, le secrétariat et le personnel communal, les

personnes intervenant sur les temps d'activités périscolaires ont largement contribué à la réussite de la mise en place de cette réforme des rythmes scolaires ; nous tenons à les remercier pour ce beau travail collectif.

Les effectifs des écoles sont en légère augmentation : 81 enfants fréquentent l'école maternelle dont 5 tout petits de moins de 3 ans et 127 élèves sont inscrits à l'école élémentaire soit un global de 208 enfants.

D'autre part, le restaurant scolaire connaît un succès constant car la fréquentation moyenne est de l'ordre de 150 enfants/jour sur le temps du midi. La qualité et la variété des repas concoctés par D. Galardon participent largement à cette belle fréquentation.

Quant à l'accueil périscolaire, la participation des enfants est également très importante (50 enfants en moyenne/jour, le soir dès 16h30). Le projet pédagogique permet d'animer et de coordonner les activités proposées aux enfants.

Les infrastructures sont idéalement situées et évitent les longs trajets aux enfants scolarisés pour participer aux différentes activités scolaires, périscolaires, culturelles, ludiques ou sportives. C'est un véritable «Campus» dédié aux enfants. Ces bâtiments sont entretenus régulièrement et de nombreux investissements y ont été réalisés.

Cette belle dynamique est une source de satisfaction car elle participe à la vitalité de la commune de Saint Agathon. ■

Trombinoscope

des intervenants Temps d'Activités Périscolaires 2014/2015



Celine
Nashrib
Référent
Coordinatrice



Cyril Bonn
Activité
Tennis



Daniel Cozic
Activité
Echecs



Isabelle Le
Peuch
Activité
Basket



Julien Rossi
Activité
Tennis



Magareth
Low
Activité
Anglais



Martine
Jaguin
Activité
Chant



Shih-An Salaun
Activité Culture
Chinoise



Chantal
Couzelin
Activité Jeux
de Société



Corentin
Jouan
Activité
Informatique



Roseline
Boudéhent
Activité
Manuelle/Jeux

Le thème du cirque

Durant cette année scolaire, toute l'école maternelle a travaillé avec l'école élémentaire sur le thème du cirque. Cela a été l'occasion pour nous d'organiser deux sorties scolaires :

- l'une à LANNION en septembre cirque MAXIMUM
- l'autre à GUINGAMP en avril cirque MEDRANO.

Ce fil conducteur du cirque a également été le thème de notre carnaval et des interventions du dymiste Benoit Prual dans les classes de MS et GS. Il le sera aussi dans le rallye lecture qui sera organisé en fin d'année avec l'école élémentaire.

Toute l'école maternelle s'est enfin rendue au cinéma de Guingamp pour voir *Le Bonhomme de neige* dans le cadre d'Ecole et Cinéma 22. ■



Le père Noël à l'école maternelle et élémentaire



Une commune à l'écoute de ses habitants

La commune de ST-AGATHON a mis en place au fil des années des services qui répondent du mieux possible aux besoins exprimés. Une adaptation constante se fait en fonction des évolutions de la demande. La réponse apportée tient compte des possibilités du budget communal.

Les familles ont à leur disposition des écoles dont la qualité est toujours au centre des préoccupations. Pour rendre tous les services accessibles à tous, les tarifs sont modulés en fonction des revenus.

- La restauration scolaire
- L'accueil périscolaire
- La garderie

Le Centre Communal d'Action Sociale définit des actions pour accompagner au mieux les familles en fonction de leurs ressources. Pour bénéficier de tarifs dégressifs, un dossier est à constituer en mairie.

Les actions pour adapter les tarifs aux revenus des familles

La base des quotients familiaux

Trois niveaux de ressources ont été retenus pour accompagner les familles en fonction de leur niveau de ressources.

Objet de l'aide	Tarif (quotient supérieur à 750 €)	Quotient familial entre 520 et 750 €	Quotient inférieur à 520 €
Repas	2.62	1.96	1.57
Carte de 10 repas	26.20	19.60	15.70
Carte de 20 repas	52.40	39.20	31.40

Les tarifs de l'accueil périscolaire sont modulés selon les revenus. Les tarifs sont les suivants :

Objet de l'aide	Tarif normal	Quotient de 751 à 1000 €	Quotient de 521 à 750 €	Quotient inférieur à 520 €
Heure d'accueil	1.56	1.32	1.09	0.78

Les aides à demander en mairie

- La carte transport
Le Conseil Général alloue des cartes aux personnes dont les ressources correspondent aux barèmes afin de bénéficier d'un tarif réduit sur les Tibus.
- Le tarif dégressif pour Axéobus
- La Communauté de Communes accorde des tarifs dégressifs pour Axéobus. Les barèmes sont réévalués chaque année.
- Les contremarques pour le cinéma
Le service jeunesse de Guingamp Communauté donne des billets de cinéma à tarif réduit à tous les jeunes entre 12 et 25 ans. Ils sont disponibles à la médiathèque.

Les fêtes de fin d'année et nos aînés

Chaque personne de plus de 70 ans est invitée à participer au repas des anciens de la commune qui a lieu le 11 novembre. Cette année La Grande Ourse a accueilli ce repas pour la première fois. Nous nous sommes retrouvés pour ce temps convivial à 162 personnes dont 14 résidents de Beau Chêne.

Les personnes empêchées âgées de plus de 80 ans reçoivent un colis à domicile porté par les membres du CCAS. C'est une occasion de se rencontrer et d'échanger. ■

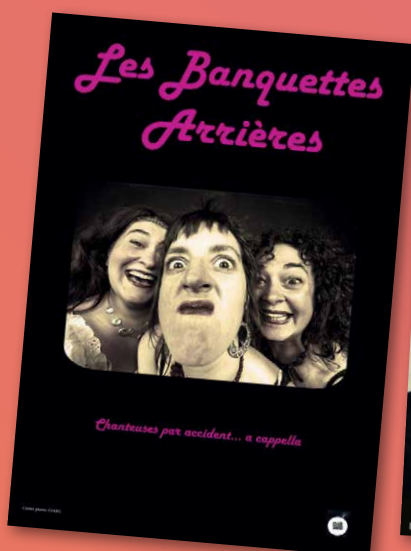


Simone Simon, doyenne de la commune, au repas du 11 novembre

Plein feu sur

LA GRANDE OURSE

Karr Arzhur



Rotor Jambreks

En introduction à mon propos, je ne peux m'empêcher d'évoquer les événements tragiques qui se sont déroulés en ce début d'année.

En effet la liberté d'expression a été atteinte par des attentats qui ont endeuillé la nation. Je suis fier et ému par la réaction digne de la population française qui, toutes confessions ou idées politiques confondues ont su dire non à l'obscurantisme et à la barbarie.

La culture est et reste le meilleur rempart contre l'ignorance et la bêtise, elle est le vivre ensemble avec ses différences et ses richesses.

Depuis octobre, La Grande Ourse, salle culturelle de Saint-Agathon, a ouvert ses portes. Cette salle est le fruit d'une collaboration avec les associations de la commune, et d'une réflexion plus globale sur les besoins du territoire intercommunal.

Cet équipement se veut une réponse aux besoins recensés auprès des associations, et un outil dédié à un projet de développement des musiques actuelles sur le territoire de Guingamp communauté et plus.

Pour correspondre à ces demandes, La Grande Ourse a été conçue avec la possibilité d'accueillir des spectacles en configuration assise pour 226 spectateurs, plus huit pour les personnes à mobilité réduite. Elle se compose d'une salle de spectacle, d'une loge, d'un office, d'un hall avec bar et espace de réception, de toilettes ainsi que d'un théâtre de verdure et d'un espace fumeur à l'extérieur.

Lorsque les gradins se rétractent, la capacité de la salle se porte à 700 personnes debout en « configuration spectacle ». En mode bal et fest-noz, elle passe à près de 500 personnes.

Ce travail n'aurait pas été possible sans le recrutement d'une personne, en l'occurrence Monsieur Huonnic à qui nous avons confié comme mission de coordonner, planifier et faire connaître notre salle. Malheureusement, pour des raisons personnelles cette personne n'a pas souhaité continuer l'aventure.

Depuis octobre, la Grande Ourse a pris son envol, et visiblement elle fait l'unanimité auprès des utilisateurs, artistes et professionnels l'ayant utilisé. Il y a été organisé bals, loto, repas des anciens, fest noz, spectacle de poésie et concerts, ainsi que nombres de manifestations privées (mariage, assemblées générales, conférences...)

Pour l'inauguration Rotor Jambreks a proposé un spectacle haut en couleur. S'accompagnant de sa guitare électrique, il a remonté le temps en expliquant la naissance du rock'n'roll dans les États-Unis des années 1950. Ce concert sur l'histoire et l'origine du rock'n'roll a définitivement conquis petits et grands.

La municipalité s'est donné comme objectif de faire vivre cet espace et d'impulser une dynamique autour de spectacles musicaux, mais pas que...

Pour la saison 2014-2015 des dates ont été





Craftmen



Les banquettes arrières



Fest noz



Panique au bois béton



Spectacle contes et poésies

retenues. En décembre les Craftmen et les Red Goes Black ont enflammé la Grande Ourse au son d'un rock pur et cristallin.

Fin décembre un spectacle pour enfants et plus grands était proposé avec Panique au bois béton, les artistes nous ont emmené dans une ballade imaginaire au son de rythmes funk disco ou hip hop.

Le dimanche premier mars, dans le cadre de la journée de la femme les Banquettes Arrières se produiront. Un trio de filles devenues chanteuses a cappella par accident... Les chansons sont de leur création et sans aucun trucage ! Une série de portraits légers qui grincet, qui décapent, qui dérapent parfois mais toujours avec le sourire !!!

Le 29 MAI le célèbre humoriste Didier

Porte avec un spectacle tout neuf, nous fera rire des travers de notre société.

Notre souhait étant de développer le plus possible des partenariats et des actions avec et pour la jeunesse, nous nous associons cette année à Itinéraire Bis pour le Festival Pas Sage.

Ceci bien sûr a un coût, le fonctionnement d'une telle structure représente une dépense importante pour la commune nous en sommes conscients, mais ne dit-on pas que la culture n'a pas de prix, elle a un coût.

«Plus les hommes seront éclairés, et plus ils seront libres.»

Et si vous trouvez que le culture coûte trop cher, essayez l'ignorance !

Des nouvelles de l'intercommunalité

Une fin d'année 2014 qui à défaut de faire couler beaucoup d'eau aura assurément fait couler beaucoup d'encre.

Vous trouverez ci-dessous si vous le souhaitez le cheminement de ce dossier ultra sensible qui, vous le verrez, occupe les élus depuis déjà de longs mois et qui malgré ce qu'en pensent ou écrivent certains, est dans l'intérêt des habitants de notre intercommunalité afin de pouvoir leur offrir une eau de qualité au prix le plus juste possible.

Vous trouverez également des informations sur le nouveau service de collecte ainsi que sur la nouvelle déchetterie-Ressourcerie.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous présente mes meilleurs vœux pour cette année 2015.

L'eau ne coule pas de source à Guingamp Communauté

Historique : Le contrat actuel d'affermage avec la Lyonnaise des eaux arrive à échéance le 31/12/2014.

1-Délibération du Conseil Communautaire du 21 juin 2012 à l'unanimité pour une gestion déléguée de l'eau et l'assainissement.

Etablissement d'un rapport présentant les caractéristiques quantitatives ainsi que les prestations qui devaient être assurées par le futur délégataire.

2-Appel à candidatures lancé en juillet 2012.

3-5 candidatures seront remises à la collectivité pour le 14 septembre 2012 (Nantaise des Eaux, Lyonnaise des Eaux, Veolia, Saur, STGS)

4-Réunion des membres de la Commission Eau et Assainissement et membres des commissions DSP qui après analyse des candidatures retiennent les 5 candidatures.

5-Le 6 décembre 2012, envoi d'un dossier de consultation aux 5 entreprises.

6-11 mars 2013 à 12h. Date de remise

des offres à la collectivité. 4 offres seront remises : Nantaise des Eaux, Lyonnaise des Eaux, Veolia et SAUR.

7-Après ouverture des offres, analyse du rapport de dépouillement des offres le 24 avril 2013. Les commissions ad-hoc proposent de retenir les 4 sociétés pour engager des négociations.

8-24 mai 2013 et 18 septembre 2013 2 réunions de négociation.

9-15 octobre 2013 : réponses des candidats aux dernières demandes de précision.

10-Octobre 2013 : Après dernières analyses des propositions, fin des négociations.

11-20 décembre 2013 : Délibération du conseil communautaire, décision de surseoir à toute décision sur le choix en demandant au prestataire STRATORIAL une exploration plus poussée de l'étude déjà menée sur le comparatif entre une gestion en régie et une gestion déléguée.

12-26 décembre 2013 : Courrier adressé aux candidats pour les informer de la décision prise par le conseil du 20 décembre 2013.

13-6 mars 2013 : courrier aux candidats leur demandant de prolonger leur offre jusqu'au 1er septembre 2014 afin de permettre au futur conseil communautaire de se prononcer sur le choix définitif de gestion. Tous ont accepté cette reconduction.

14-8 juillet 2014 : Réunion de présentation aux maires et membres de la commission DSP des conclusions de l'étude sur les modes de gestion (confirmation de la solution de délégation de service public)

15-7 octobre 2014 : Information des maires et des membres de la commission Eau et assainissement du rapport d'analyse sur le choix du délégataire

pressenti en présence d'un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes.

16-24 octobre 2014 : Le conseil Communautaire dans une très large majorité (28 contre sur 31) décide de ne pas attribuer les contrats au candidat pressenti.

17-18 décembre 2014 : Nouvelle réunion du Conseil Communautaire qui décide à nouveau (18 contre sur 31) de rejeter la proposition du Président de retenir la Nantaise des Eaux.

Suite à ce vote, le contrat de la Lyonnaise des Eaux est prolongé d'une année maxi.

Guingamp Communauté va repartir avec l'aide technique du SDAEP (Syndicat Départemental d'Adduction à l'Eau Potable) sur un nouveau dossier de consultation des entreprises pour enfin désigner un nouveau délégataire au plus tard pour le 1^{er} janvier 2016

Collecte des ordures ménagères

A compter du 1^{er} juin 2015, la collecte des ordures ménagères s'effectuera tous les 15 jours au lieu de toutes les semaines comme actuellement.

Cette décision prise par la Commission Environnement et validée par le Conseil Communautaire se justifie par une baisse importante du tonnage collecté ainsi qu'une volonté d'optimisation du service.

Les objectifs sont les suivants :

- Economies : Collectes en zone rurale représente beaucoup de kilomètres pour collecter peu d'ordures (1 camion, 1 chauffeur et 2 rippeurs)
- Dégager du personnel afin de remettre en place un ambassadeur du tri et affecter du personnel à la nouvelle Déchetterie-Ressourcerie qui ouvrira ces portes au second trimestre 2015.

- Pour rappel, Guingamp Communauté est aujourd'hui une des seules collectivités où il n'y a pas de redevance ordures ménagères, le coût de ce service étant intégralement financé sur le budget global soit un coût important (722 00 € en 2013)

Cette solution a de plus le gros avantage de conserver tout le personnel actuel mais en l'affectant différemment afin de ne pas générer de frais supplémentaires s'il avait fallu par exemple embaucher du personnel pour gérer la nouvelle déchetterie-Ressourcerie. ■

→ **Patrick VINCENT,**
élu municipal à ST-AGATHON,
vice-président de
GUINGAMP-COMMUNAUTE



Mutualisation

Suite au renouvellement des Conseils Municipaux en 2014, le législateur impose à toutes les collectivités de présenter pour fin mars 2015 des pistes de mutualisation (humains, matériels...) à réaliser durant le mandat.

Des réunions sur le sujet ont déjà eu lieu et des pistes se dessinent. Une prochaine réunion avec les maires de la Communauté de Communes devrait permettre de définir et de confirmer le ou les choix retenus afin qu'une étude plus poussée soit réalisée pour présenter un dossier cohérent fin mars 2015.

A noter que les collectivités qui ne réaliseront pas ce travail pourraient se voir pénaliser par une baisse des dotations d'Etat. Nous ne manquerons pas de vous tenir informer de la suite de ce dossier.

Nouvelle Déchetterie-Ressourcerie

Les travaux de ce nouvel équipement ont débuté sur notre commune (Zone de Kerhollo, derrière BUT) depuis le début 2014.

A ce jour, le chantier avance normalement et les bâtiments sont en cours de réalisation (voir photo). Cet outil très fonctionnel et adapté à la population guingampaise remplacera avantageusement la déchetterie de Pont-Ezer devenue obsolète au fil des années et non adaptée vu le nombre croissant d'utilisateurs.

L'ouverture de cet équipement devrait avoir lieu au 2^{ème} trimestre 2015.



Le Mot de la Minorité municipale

Gêr an tu enep

En ce début d'année, les français ont manifesté pour la Liberté d'Expression et la prise en compte concrète de toutes les sensibilités.

Espérons que cela ne restera pas sans lendemain...

A St Agathon, la Minorité participe activement aux débats malgré le manque d'information et de défaut de prise en compte de nos remarques.

Nous disons :

STOP au fiasco de la «Grande Ourse» :

- Arrêtons les frais pour les concerts financés par l'argent des St Agathonnais et qui n'attirent personne.
- Le déficit de fonctionnement (10 000 euros minimum pour deux concerts) dépasse nos pires inquiétudes.

STOP à être mis devant le fait accompli pour :

- des recrutements (alors que la «Commission personnel» ne s'est pas réunie)
- des avenants à «tout va»
- des aménagements qui ne prennent pas en compte les besoins des utilisateurs (parkings par exemple)
- ...

STOP à l'impossibilité de proposer aux jeunes

des espaces dédiés en raison des engagements financiers pris lors de la dernière mandature.

POUR 2015 :

PENSONS à demander aux St Agathonnais leur avis avant de prendre une décision importante pour

la Commune (autrement que pour demander un nom de bâtiment).

NOUS SERONS vigilants sur le Budget 2015, en espérant que nos remarques seront prises en compte.

N'OUBLIONS PAS les «Taps» (Temps d'activités périscolaires) dont il faudra faire le bilan à la fin de l'année scolaire.

La Minorité vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2015.

Nous comptons sur votre Soutien et votre présence aux Conseils.

→ **Michel KERGUS**
Hubert COZ
Alice TOINEN
Anne TRANVOUEZ

La maison des associations



*Le chantier de la Maison des Associations avance...
au rythme prévu.*



*Les travaux extérieurs se poursuivent...
malgré les conditions climatiques.*



*Les délais sont respectés et les nouveaux locaux seront prêts pour le mois
d'avril 2015 pour accueillir les associations de la commune.*

Foot loisir

« Pour faire du bon foot loisir, il vous faut : une vingtaine de gaillards disponibles le vendredi soir à 21 h, quelques excellents joueurs (pas trop quand même), un ou deux boiteux, des trentenaires tranquilles, des quadras sympas et des cinquantenaires bien conservés, une bonne dose de passion, 6 ou 5 boute-en-train, surtout pas d'arbitres, 1 ou 2 supporters, pas plus, une poignée de remplaçants, mélangez énergiquement avec des adversaires pas trop excités, le tout recouvert de fair-play et nappé d'une bonne troisième mi-temps. Enfouissez thermostat 6 pendant l'apéro et servir bien chaud. Miam miam un régal ! » ■



Ecole de foot

Les effectifs de l'école de foot de l'ESF connaissent à nouveau une augmentation pour la saison 2014 – 2015. En effet, 105 enfants sont inscrits à l'école de foot où convivialité, plaisir de jouer et résultats se conjuguent parfaitement.

Pierrick Heurtault est responsable de l'école de foot et chaque catégorie a son référent.

Catégorie	U6	U7	U8 - U9	U10 - U11	U12 - U13
Effectif	18	13	25	24	25
Référent	Jean-Louis HERVIOU	Norbert CHERAUD	Stéphane GOREGUES	Christophe COATRIEUX	Goulven BAHEZRE

Pour chaque catégorie, de nombreux bénévoles assurent également l'encadrement des séances.

Les entraînements se déroulent le samedi matin pour les U6 et U7 et à partir de 14 h pour les autres catégories.

Les enfants des catégories U10 à U13 et quelques enfants du groupe U8-U9

s'entraînent également le mercredi après midi.

Pour les catégories U7 et U8-U9, des plateaux (jeux et rencontres) sont organisés avec d'autres écoles de foot une fois par mois. Les enfants du groupe U6 participent à quelques rencontres au cours de la saison..

Pour les plus grands (U10 à U13) ils ont des matchs régulièrement contre des équipes du bassin foot animation de Guingamp.

Les enfants de l'école de foot ont participé activement au tournoi du Téléthon au parc de Kergoz.

A partir du mois de mai, des tournois viendront clôturer la saison. ■



Les U12 – U13 avec les nouveaux maillots



Les U6 encadré par Jean Louis Herviou

Marche nordique

Voici les cours proposés :
Lundi matin
Mercredi après-midi
Jeudi après-midi
Dimanche matin



Nous entamons notre cinquième année de Marche Nordique de façon toujours aussi énergique avec 81 adhérents dont 21 nouveaux.

Les RV sont à 9h ou 13h30 à la salle omnisports de St-Agathon pour co-voiturage ou directement sur le site à 9h30 ou 14h.

Nous continuons de mettre en place une semaine d'initiation avant la reprise en septembre (elle s'est déroulée du 15 au 21/09).

Alain Puillandre, Co-Président, a suivi une formation technique du 27 au 31/10 dans un gîte à Recloses (77).

Les personnes intéressées pour être formées peuvent le demander à nos dirigeants (la formation sera payée par le club).

Gérard Bernabé, formateur de la Fédération Française de Marche Nordique, est venu nous rendre visite le 13/11 ; nous avons échangé autour d'un verre au Code Bar.

Un apéritif-dinatoire suivi d'une galette des rois a eu lieu le 16/01 où plus d'une cinquantaine de convives se sont retrouvés à La Grande Ourse.

Deux sorties sont déjà programmées :

Un week-end les 25 et 26 Avril à Crozon-Morgat dans le Finistère.

Une journée le 14 Juin : le lieu reste encore à peaufiner. ■

Bureau

Le CA est composé de 13 membres qui ont élu le Bureau suivant :

Co-Présidents :

Alain Puillandre et
Laurence Le Breton

Secrétaire :

Isabelle Delemer

Secrétaire-Adjointe :

Martine Morvan

Trésorier : Claude Tyrant

Trésorière-Adjointe :

Laurence Réty

Les Amis du Printemps du Conte et de la Poésie



Cette année 2015 marque un nouvel essor pour notre association. D'abord, elle va pouvoir bénéficier, comme les associations de la commune, d'un nouvel outil culturel appréciable pour le type de manifestations qu'elle prépare. Le spectacle du 6 décembre avec Vassili Ollivro, Paul Dirmeikis, Jean-Baptiste Henry et Francis Delemer s'est déroulé dans la salle de La Grande Ourse, spectacle que le public a pu apprécier dans d'excellentes conditions.

Notre association rayonne au-delà du département

Cette nouvelle année marque la venue de grands noms comme Patrik Ewen le conteur ou Jacques Bonnaffé comédien émérite et parrain du Printemps des Poètes cette année. Nous accueillerons aussi Ève Lerner, sélectionnée pour le prix du Lecteur du Télégramme 2014, pour des lectures de poésies. Yann Quéré, Clo championne de France de Slam 2014 ou encore Souleymane Diamanka poète parolier (connu récemment pour ses premières parties des spectacles de Détroit) nous accompagneront tout au long de ces 20, 21 et 22 mars 2015.

Mais ce n'est pas tout, nous proposerons aussi des ateliers « Slam et marionnettes » tout publics à partir de 9 ans, des contes à l'accueil périscolaire et à la médiathèque ainsi que l'incontournable Salon du livre « Conte et Poésie » le dimanche de 10 h à 17 h.

L'activité de l'association ne s'arrête pas à l'organisation de ce « Printemps

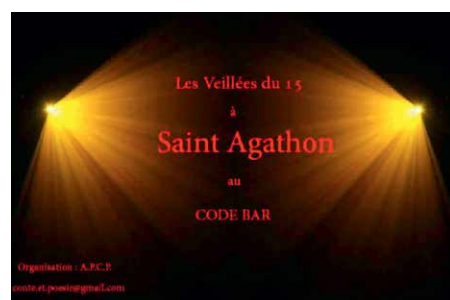


du Conte et de la Poésie », elle veille aussi tous les 15 du mois maintenant avec de nombreux participants qui osent monter sur scène 5 à 6 minutes chacun et nous enchantent de musique, contes, lectures, poésies, chants et danse même ! Cela se passe au Code Bar tous les 15 du mois donc, à 20 h pour les inscriptions, à 20 h 30 pour le spectacle.

Francis, notre président, intervient aussi de nombreuses fois dans des établissements scolaires, comme au Lycée Jules Verne à Guingamp par exemple,

et ne manque pas de promouvoir le conte et la poésie dans le Pays de Guingamp et quelquefois au-delà en compagnie de Vassili Ollivro, conteur membre de l'association.

Ateliers d'écriture, ateliers contes, spectacles divers, scènes mensuelles de slam à Guingamp, « Au Diable vos verres », il y en a pour tous les publics et toutes ces activités montrent la vitalité de notre association qui rayonne maintenant au-delà du département.



APE de St-Agathon



Randonnée avec les parents

Le dimanche 14 Décembre 2014 une marche conviviale d'environ 1 heure sur les routes de Saint Agathon a été organisée suivie du tirage au sort des paniers gourmands ainsi que d'un pot de l'amitié.

Le jeudi 18 Décembre le père Noël qui a été très apprécié cette année est passé aux 2 écoles dans l'après midi suivi du goûter à la cantine offert par la mairie.

Actions à venir :

- **Vendredi 06 Février** : vente de brioches (fournisseur Intermarché Saint Agathon)
- **Dimanche 29 Mars** : vide grenier avec pour numéro de réservation : 06 52 54 80 32
- **Courant Avril** vente de pizzas et la kermesse le 21 Juin (à confirmer)

Les bénéfices de ces opérations servent à financer les sorties pédagogiques des élèves c'est pourquoi nous comptons sur vous parents pour votre soutien et participation lors de ces manifestations.

Toute l'équipe APE vous souhaite une très belle année 2015 !!! ■

Renouvellement du bureau

Présidente :
Nadine LE DIOURIS

Présidente adjointe :
Annaïg THOMAS

Trésorier :
Cédric HUIBAN

Trésorière adjointe :
Sonia LOSSOUARN

Secrétaire :
Olivia CHALONY

Secrétaire adjointe :
Priscilla BOUHELIER

Avec 4 nouveaux membres actifs :
Yann GUILLOU, Mickael GARCIA,
Valérie CLODIC et
Gwenaëlle OLLIVIER.

Agenda festivités et manifestations 2015



- 29 mars : Vide grenier de l'APE
- Bal du Club du Bon Temps
- 20, 21 et 22 mars : Printemps du Conte et de la poésie
- 12 avril : Arts en fête
- 8 mai : Saint Agathon en fête
- 7 juin : Rando Froot nature
- 12 juillet : Course cycliste



Le frelon asiatique

Au moins deux nids ont été repérés sur la commune mais il y en a sans doute plus.



Nous étions prévenus, il était présent sur la côte, de Saint Brieuc à Lannion. Le frelon asiatique s'installe progressivement dans les terres.

Les apiculteurs sont en état d'alerte. Les frelons se nourrissent en effet des abeilles en les chassant en vol stationnaire à proximité des ruches. C'est un nouveau fléau dont nos petites abeilles n'avaient pas besoin.

En outre, la présence des nids de frelons est dangereuse même s'ils ne sont pas plus agressifs que des guêpes ou des frelons européens si on les laisse tranquilles.

L'habitat du frelon est très variable. On peut trouver des nids aussi bien en hauteur dans les arbres qu'à hauteur d'homme dans une haie. Il convient donc d'être prudent !

Les fondatrices, nom donné aux reines survivent à l'hiver. Au printemps, elles vont établir leur nouvelle colonie, construisent leur nid et celui-ci reste actif suivant la température jusqu'au mois de novembre. Le nid est ensuite abandonné et n'est plus jamais réutilisé.

Le piégeage sélectif des frelons n'est visiblement efficace qu'à proximité des ruches et doit se faire très tôt, dès février. On fabrique le liquide pour le piège en

mélangeant de la bière, vin blanc et cassis dans une bouteille plastique. Attention à pratiquer des petits trous de 5mm pour que les autres insectes puissent s'échapper.

Si vous repérez un nid chez vous, n'essayez surtout pas de le détruire vous-même. Les frelons sont très agressifs quand on les attaque et de multiples piqures peuvent être mortelles. Appelez les pompiers qui n'interviendront pas mais vous mettront en rapport avec une société spécialisée. Prévenez également la mairie qui participe au recensement des nids pour la GDSA des côtes d'Armor. ■





Message de la CPAM

Victime d'un accident ou d'une agression ?

Vous avez été mordu par un chien, blessé dans un accident de la route ou lors d'une agression, vous avez été percuté par un skieur pendant les vacances, vous avez été victime d'un accident médical, vous êtes tombé sur le sol glissant d'un magasin...

Pensez à en informer votre caisse d'assurance maladie et votre médecin traitant !

Pourquoi ?

La Cpm va prendre contact avec le responsable de l'accident et sa compagnie d'assurance pour se faire rembourser des frais engagés pour vous soigner. Cela ne changera rien pour vous, vous serez remboursé comme d'habitude.

En quoi est-ce important ?

En informant votre Cpm, vous faites un geste simple, utile et citoyen pour éviter à notre système de santé de supporter des frais qui ne lui incombent pas. C'est aussi cela être un assuré responsable et solidaire ! ■



Comment déclarer un accident ?

Par courrier à :
Cpm 22024 Saint-Brieuc cedex 1
Par téléphone au 36 46
Sur ameli.fr, rubrique
Votre caisse / Je suis blessé par
un tiers

COLLECTE DE TEXTILE

L'avenir est solidaire

A Saint Agathon, 6.7 tonnes de textile ont été collectés en 2014,
ce qui représente 3 kg/habitants

Des conteneurs de récupération des vêtements et linges de maison, ainsi que des chaussures par paire sont à votre disposition. Les textiles sont à déposer en sac fermé (jamais en vrac) dans le conteneur ■



EMMAÜS

NE PAS SUBIR

TOUJOURS AGIR

Un problème,
une question ?

06 28 89 23 60
ou
www.retritex.fr

L'autopartage costarmoricaïn

Aller au travail en voiture : un coût important. Des solutions sont possibles. Le conseil général propose un service de mutualisation pour les transports ponctuels ou quotidien sur le site TICOTO et lance un projet expérimental ECOTO

Le Conseil général expérimente, du 2 mars 2015 au 28 février 2016, un dispositif d'autopartage baptisé Ecoto. Principal objectif : favoriser la mobilité domicile-travail en milieu rural. Candidatures jusqu'au 9 janvier 2015.

Ecoto, l'autopartage costarmoricaïn, est un appel à manifestation d'intérêt concernant 15 véhicules mis à disposition par le Département, dans le but de répondre aux besoins de mobilité pour des trajets domicile-travail, notamment en milieu rural.

Le dispositif s'adresse aux employeurs privés et publics dont des salariés seraient intéressés, mais aussi à des groupes de salariés qui ne sont pas forcément membres de la même entreprise.

Abonnement mensuel pris en charge à 50 % par l'employeur

Concrètement, un véhicule est mis à disposition d'un équipage de quatre salariés qui s'engagent à réaliser de manière régulière le trajet entre leur domicile à leur travail. Ce qui implique que les personnes résident à proximité les unes des autres ou qu'elles habitent sur un axe évitant de trop longs détours. Chacune paie un abonnement mensuel dont le coût est pris en charge à 50 % par l'employeur.

Conditions et dossier de candidature :

Le projet est ouvert à tous, sous réserve de résider et travailler en Côtes d'Armor.

Renseignements au 02 96 62 50 40
ou transports(@)cg22.fr ■



le bon réflexe covoiturage en Côtes d'Armor

ticoto

Votre compte
votre e-mail
Mot de passe oublié?

Accueil S'inscrire Dépôt de trajet Covoiturage ticoto Outils Transports collectifs

Recherche par critères

Départ
Côtes d'Armor Ville

Elargir ou Préciser
5 Km Aire de covoiturage

Destination
Côtes d'Armor Ville

Elargir ou Préciser
5 Km Aire de covoiturage

Type de trajet
Tous Régulier Occasionnel 15

Evènement
Evènement

Organisme
Organisme

Rechercher

Offres de covoiturage

Rôle	Départ	Destination	Organisme	Date
conducteur	Boqueho	St Brieuc	Régulier	
passager	Broons	Langueux	Régulier	
passager	Pluduno	Taden	Régulier	

Toutes les offres

Recherche Affichage

Comment utiliser la carte ?

Plan Satellite

Périmètre de recherche : 5km

Infos diverses

Terrains de tennis

La commune met à disposition, gratuitement, deux terrains de tennis en extérieur. Il est important de réserver à la mairie. Une caution de 10 € est demandée.



Déchetterie de Pont Ezer

Jours et heures d'ouverture

Hiver : (novembre à mars)

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi
8H30 à 12H00 et 13H30 à 17H00

Été : (avril à octobre)

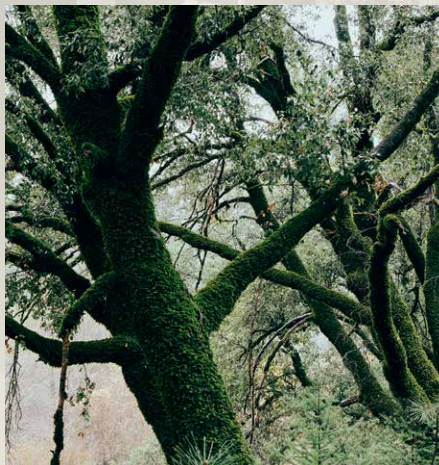
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi
8H30 à 12H00 et 13H30 à 17H45

Destruction des chardons

Les conséquences sont très dommageables pour les terres en cultures et plus généralement pour toutes les surfaces agricoles ou non. Concernant les terrains privés le maire peut après une mise en demeure du propriétaire faire procéder à l'échardonnage aux frais de celui-ci.



→ Elagage des arbres : une nécessité et parfois une obligation



Il est impératif de procéder chaque année à des opérations d'élagage des arbres situés sur la voie publique pour diverses raisons : contenir l'évolution de l'arbre, dégager des bâtiments bordant la rue, permettre la circulation des véhicules ou des piétons et empêcher les chutes de bois morts sur la voie publique. Il est de tradition d'élaguer en automne, après la chute des feuilles, quand les arbres sont au repos, mais avant qu'il ne fasse trop froid et surtout qu'il ne gèle. Il n'est peut-être donc pas encore trop tard pour procéder à l'élagage de vos arbres de manière à ce qu'ils ne débordent pas sur la rue et que les branches ne viennent pas toucher les câbles électriques et téléphoniques.

Si la nécessité d'agir d'urgence pour prévenir un danger est établie, les services de la commune pourront procéder d'office à l'élagage des arbres, et ce aux frais du propriétaire. De même, si des frondaisons sont susceptibles de causer des dommages aux réseaux électriques ou téléphoniques, les services d'EDF ou de France Telecom pourront faire procéder d'office à l'élagage après information des propriétaires.

Quelques conseils pour profiter de vos arbres en toute tranquillité :

- Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice.
- Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice, même si l'élagage risque de provoquer la mort dudit arbre.

Avant toute plantation, veuillez à respecter :

- Une distance minimale de 0,50 m de la limite séparatrice pour les plantations ne dépassant pas 2 m.
- Une distance de 2 m minimum de la ligne séparatrice pour les arbres destinés à dépasser 2 m de hauteur.

MAIRIE TI-KÊR

→ Ramassage de la ferraille

Il a lieu le premier lundi de chaque mois pair. Inscription à faire en Mairie.

Chien en divagation

Nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'il est interdit de les laisser en divagation et qu'en cas d'accident, ils seront déclarés civilement responsables et passibles de sanctions. De plus, les chiens en divagation sont susceptibles d'être ramassés par la société Chenil Service, ceci dans les 24 heures. Le coût minimum, hors frais de gardiennage, est de 87,50 €.

Merci de votre compréhension.



→ Nuisances sonores

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30 ; les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ; les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.